



⑯

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Numéro de dépôt: 80870040.5

⑯ Int. Cl.³: E 03 C 1/182

⑯ Date de dépôt: 24.09.80

⑯ Priorité: 21.04.80 BE 200304

⑯ Demandeur: Beduin, Georgette
5, rue Joseph Wauters
B-4140 Amay(BE)

⑯ Date de publication de la demande:
04.11.81 Bulletin 81/44

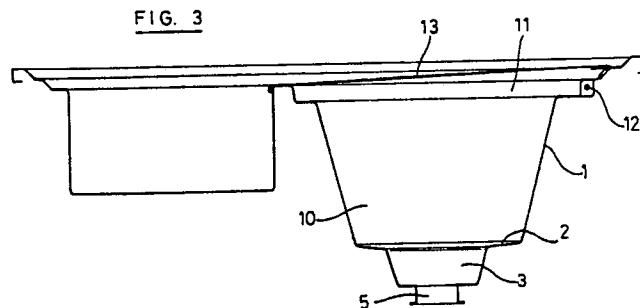
⑯ Inventeur: Beduin, Georgette
5, rue Joseph Wauters
B-4140 Amay(BE)

⑯ Etats contractants désignés:
AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE

⑯ Mandataire: Vanderperre, Robert et al,
Bureau VANDER HAEGHEN 63 Avenue de la Toison d'Or
B-1060 Bruxelles(BE)

⑯ Cuvette de décharge.

⑯ Une cuvette de décharge formée avec un rebord (2) sur au moins deux côtés opposés, les rebords se prolongeant vers le fond de la cuvette pour former un compartiment inférieur (3) dans le fond duquel est ménagé l'orifice de décharge (5). La cuvette peut être munie d'un couvercle (11) pivotant ou amovible. Un couvercle supérieur (13) formant plan égouttoir incliné peut également être prévu.



EP 0 038 898 A1

Cuvette de décharge

La présente invention concerne une cuvette nouvelle destinée à être utilisée dans une cuisine par exemple, soit comme élément individuel séparé du bloc-évier usuel, soit comme élément intégré dans un tel bloc-évier pour l'évacuation des eaux souillées.

Lorsqu'on a à évacuer des eaux souillées on a constaté deux problèmes:

a) les évier usuels avec leur fond relativement plat se salissent fortement jusque sur leurs parois latérales par les eaux qui s'accumulent temporairement dans la cuvette avant qu'elles ne s'écoulent dans la conduite d'évacuation;

b) le rinçage d'aliments fort sales dans un évier usuel est malaisé en ce sens que l'eau souillée reflué et vient en contact avec les aliments et de ce fait contamine ceux-ci.

Pour éviter cet inconvénient, il faut tenir les aliments à la main au-dessus du niveau qu'atteint l'eau souillée. Or, bien des personnes souffrent de devoir mettre leurs mains en contact avec l'eau. Récemment, des appareils lave-légumes ont été mis sur le marché mais leur utilisation n'est guère satisfaisante du fait que, placés dans un évier usuel, l'eau souillée reflué et revient en contact avec les légumes à laver.

L'invention vise à résoudre ce problème de reflux des eaux à évacuer en proposant une cuvette de décharge caractérisée en ce qu'elle est formée avec un rebord sur au moins deux côtés opposés, les rebords se prolongeant vers le fond de la cuvette pour former un compartiment inférieur dans le fond duquel est ménagé l'orifice de décharge.

Les dessins ci-annexés montrent en coupe la cuvette selon l'invention dans trois variantes d'exécution illustrées à titre d'exemples nullement limitatifs.

5 Comme on le voit sur les dessins, la cuvette 10 a une paroi 1 formée avec un rebord 2 qui se prolonge vers le fond de la cuvette en sorte de former un compartiment inférieur 3. La référence 4 désigne une crête, à orifices larges de préférence, qui garnit 10 l'orifice de décharge 5 communiquant avec la conduite d'évacuation 6. Le rebord 2 peut être continu sur tout le pourtour de la cuvette 10 ou s'étendre sur deux tronçons qui se font face. Ce rebord 2 peut servir d'assise pour la pose d'un panier quelconque ou d'un 15 appareil lave-légumes. Grâce à ce rebord 2 et au compartiment inférieur 3, l'eau de rinçage, souillée par son passage sur les légumes ou l'objet déposé dans un panier posé sur le rebord 2, est reçue dans le compartiment 3 avant d'être évacuée par la conduite 6. L'eau 20 souillée ne vient plus en contact avec les légumes ou l'objet à laver et elle ne souille plus la cuvette 10 au-dessus du rebord.

Il va de soi que la cuvette peut être réalisée en une 25 matière quelconque (par exemple, matière plastique, tôle d'aluminium ou autre) et avec une finition quelconque.

Le mode d'exécution illustré à la figure 1 montre la 30 cuvette 10 intégrée à un bloc-évier usuel. La figure 2 montre une exécution encastrée dans un meuble. La cuvette 10 est pourvue d'un couvercle égouttoir 11 avec rigole périphérique percée de trous d'évacuation. Ce couvercle, renforcé si nécessaire par des cannelures, 35 est monté sur pivot 12; il peut aussi être simplement amovible. Dans le mode d'exécution de la figure 3,

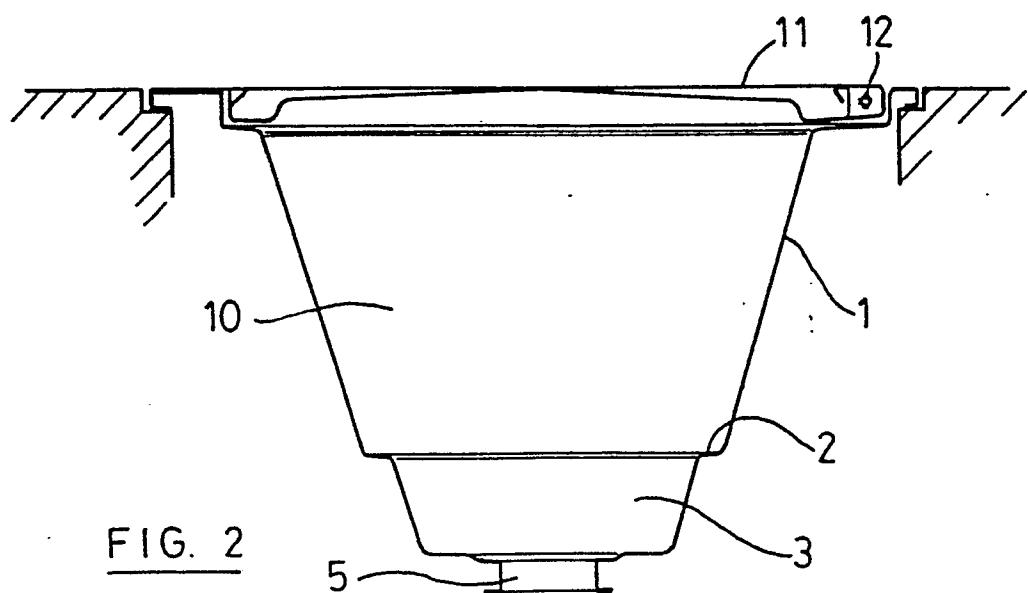
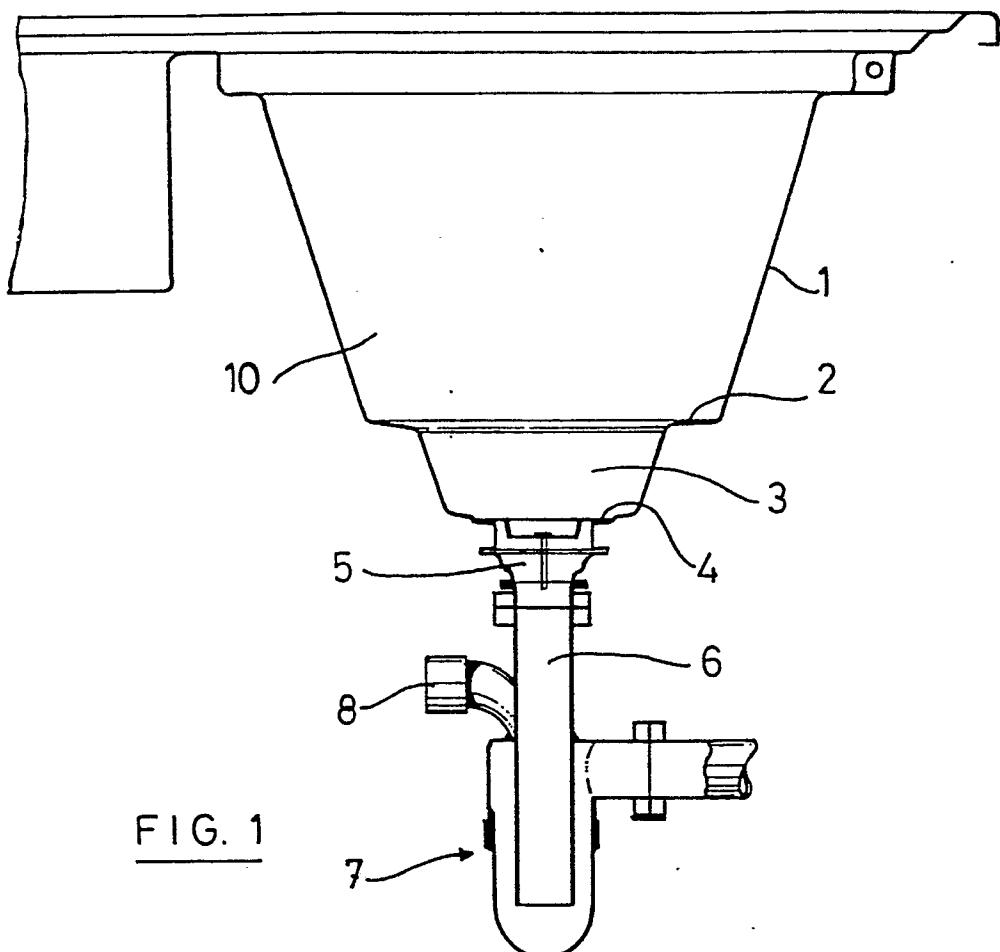
l'ensemble de la figure 2 est complété d'un couvercle supplémentaire 13 formant un plan égouttoir incliné. Les couvercles peuvent être réalisés en une matière quelconque (matière plastique, tôle d'aluminium, bois ou autre), avantageusement en harmonie avec les tablettes des meubles environnants.

Avantageusement, l'orifice de décharge 5 se trouve raccordé à une entrée d'un siphon à deux entrées 7, 10 la seconde entrée 8 étant disposée latéralement pour le raccordement à un tuyau d'écoulement communiquant avec l'orifice d'évacuation d'un évier usuel.

REVENDICATIONS

1. Cuvette de décharge, caractérisée en ce qu'elle est formée avec un rebord (2) sur au moins deux côtés opposés, les rebords se prolongeant vers le fond de la cuvette pour former un compartiment inférieur (3) dans le fond duquel est ménagé l'orifice de décharge (5).
- 5
2. Cuvette de décharge suivant la revendication 1, comprenant en outre un couvercle (11) monté sur pivot ou amovible.
- 10
3. Cuvette de décharge suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, comprenant en outre un couvercle (13) formant un plan égouttoir incliné.
- 15
4. Cuvette de décharge suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'orifice de décharge (5) est raccordé à un siphon à deux entrées (7), la deuxième entrée (8) dudit siphon étant raccordée à un autre tuyau d'écoulement.

VDP



2/2

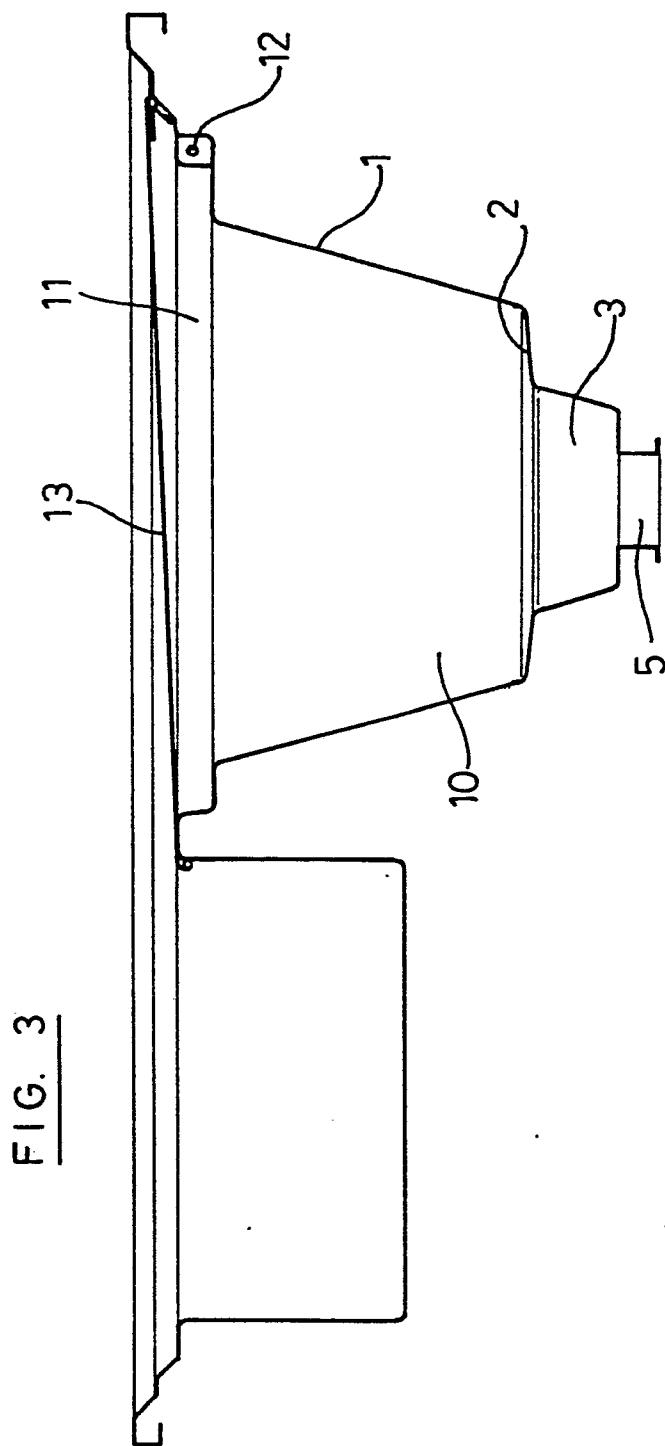


FIG. 3



Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0038898
Nummer der Commande

EF 86 87 0040

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.) |
|---|--|-------------------------|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | |
| X | US - A - 3 327 326 (FRIEDMAN) * Colonne 1, lignes 62-72; figure 2 * | 1 | E 03 C 1/182 |
| X | -- | | |
| X | US - A - 1 370 088 (CHERVIN) * Page 1, lignes 30-38 ; figure 1 * | 1 | |
| | -- | | |
| | US - A - 2 308 123 (STEIN) * Page 1, colonne 2, lignes 16-19 figure 3 * | 2 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.) |
| | -- | | |
| | FR - A - 990 131 (MORISSEAU) * Page 1, colonne 2, lignes 9-19; figures 1,2 * | 3 | E 03 C |
| | -- | | |
| | CH - A - 279 865 (EISINGER) * Figure 2 * | 4 | |
| | ----- | | |
| | | | CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES |
| | | | X: particulièrement pertinent |
| | | | A: arrière-plan technologique |
| | | | O: divulgation non-écrite |
| | | | P: document intercalaire |
| | | | T: théorie ou principe à la base de l'invention |
| | | | E: demande faisant interférence |
| | | | D: document cité dans la demande |
| | | | L: document cité pour d'autres raisons |
| | | | &: membre de la même famille, document correspondant |
|  Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications | | | |
| Lieu de la recherche | Date d'achèvement de la recherche | Examinateur | |
| La Haye | 23-07-1981 | HANNAART | |

4

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche

La Haye

Date d'achèvement de la recherche

Examinateur

HANNAART